

Incendie de Lubrizol : « Il y aura des condamnations »

Corinne Lepage, ancienne ministre de l'Environnement, est l'avocate de Rouen respire, un collectif citoyen de 1 600 victimes de l'incendie de l'usine de produits chimiques Lubrizol.

Entretien

Un an après l'incendie de l'usine Lubrizol, le gouvernement a annoncé, jeudi, davantage de contrôles des sites industriels classés et plus de transparence. C'est une victoire ?

Il faut déjà que ce soit suivi d'effets. L'alerte sur les téléphones portables, c'est très bien. L'augmentation du contrôle des installations classées avec des moyens qui ne suivront pas, permettez-moi de rigoler un instant.

Vous avez lancé plusieurs procédures judiciaires, administratives et pénales, pour le collectif Rouen respire. Quelle est votre stratégie ?

Cinq jours après l'accident, nous avons déposé un référé constat pour obtenir la communication de documents nécessaires et faire un relevé des mesures faites ou pas faites. Il a fallu un combat acharné avec l'État pour les obtenir, parfois en passant par la commission d'accès aux documents administratifs.

Nous avons attaqué l'arrêté de redémarrage partiel au tribunal administratif en janvier. Notre référé a été rejeté mais notre pourvoi en cassation est recevable. La décision du Conseil d'État devrait intervenir à la fin de l'année. Si nous gagnons, nous aurons enfin accès à plus d'information, ce qui nourrira notre procédure pénale. Nous marchons sur deux jambes.

Quels documents ne vous sont pas communiqués ?

Les résultats des prélèvements réalisés sur les sols et les végétaux, nous



« Je ne supporte pas l'injustice. Je trouve absolument indécent que certains gagnent des fortunes en faisant courir des risques aux autres, sans en supporter les coûts en amont et les conséquences en aval. »

(Photo: Quentin France)

ne les avons obtenus qu'il y a deux jours ! Les résultats des autres analyses ont été donnés en m³ alors que les normes sont en m² et ne peuvent donc pas être comparés... En amont, nous ne disposons pas d'éléments suffisamment probants sur ce que les gens ont respiré. En aval, on fait en sorte qu'on n'ait pas ce qu'il faut pour le prouver.

D'autres documents sont complètement caviardés, comme le permet

une circulaire de 2017 de Nicolas Hulot et Gérard Collomb (alors ministres de l'Environnement et de l'Intérieur) qui limite à une portion congrue le droit à l'information sur les installations classées au nom de la sécurité. Il existerait un procès-verbal d'infraction effectué au moment du redémarrage de l'usine. Nous ne l'avons pas...

Vous êtes l'avocate des grands dossiers écologiques (Amoco

Cadiz, Erika...). Pourquoi avoir dit oui à celui-ci ?

Je ne supporte pas l'injustice. Je trouve absolument indécent que certains gagnent des fortunes en faisant courir des risques aux autres, sans en supporter les coûts en amont et les conséquences en aval.

Ce qui s'est passé là n'est pas acceptable. Avoir le culot de venir dire que la qualité de l'air est bonne quand les gens sont encore dans la fumée, c'est à peu près du même ordre que faire croire que le nuage de Tchernobyl s'est arrêté à la frontière de la France.

Le point commun à ces procès, c'est souvent leur durée...

C'est le combat de l'alouette et du cheval. Je l'ai indiqué au collectif dès notre première réunion. On va en avoir pour des années et des années, cela demande d'être bien articulé pour avancer pas à pas solidement... À Massy, près de Paris, nous avons fait juger la mise en danger délibérée d'autrui par de graves dysfonctionnements d'un incinérateur. Cela a demandé dix-neuf ans. Et ici, les autres ont tout intérêt à jouer la montre.

Quel est votre objectif ?

Il y aura un jour des condamnations. Il nous faut un dossier solide pour qu'on n'en reste pas aux manquements des installations classées, on en resterait à Lubrizol et Normandie logistique. Or, il y a aussi eu des manquements ailleurs. Je me bats pour améliorer la protection de la population.

Propos recueillis par Stéphanie SÉJOURNÉ.